



Strom teilen: So nutze ich optimal meine erneuerbare Stromproduktion

Erneuerbare Energien sind eine nachhaltige Lösung für unsere Stromversorgung. Doch nicht jeder kann eine eigene Photovoltaikanlage installieren. Hier bietet das Teilen vom Strom eine interessante Möglichkeit: Sie ermöglichen es Bürgern, einzeln oder gemeinsam erzeugten Strom effizient zu nutzen und so ihre Kosten zu senken.

In diesem Zusammenhang gibt es 3 Modelle für den Verbrauch des erzeugten Stroms:

1. **Individueller Eigenverbrauch:** Der von der Solaranlage erzeugte Strom wird selbst genutzt. Überschüsse werden ins Netz eingespeist, wobei der Schwerpunkt auf der Maximierung des Eigenverbrauchs liegt.
2. **Kollektiver Eigenverbrauch:** Mehrere Abnehmer in direkter Nähe teilen den erzeugten Strom. Dies kann zum Beispiel bei Mehrfamilienhäusern interessant sein, da es die Nutzung des Solarstroms erhöht.
3. **Energiegemeinschaften:** Energiegemeinschaften gehen über den kollektiven Eigenverbrauch hinaus. Sie ermöglichen es, lokal oder regional erzeugten Strom mit anderen Verbrauchern zu teilen.

Was ist eine Energiegemeinschaft?

Energiegemeinschaften sind Zusammenschlüsse von Personen, die gemeinsam Strom produzieren, nutzen und untereinander handeln. Erzeuger, die in Photovoltaik-Anlagen investieren, können so überschüssigen Strom an andere Mitglieder der Gemeinschaft verkaufen oder sich mit anderen Erzeugern zusammenschließen, um eine bessere Nutzung des Solarstroms und eine erhöhte Rentabilität der Anlage zu erreichen.

Für die Gründung einer Energiegemeinschaft sind nur wenige Schritte nötig: Die Mitglieder schließen sich in einer Gesellschaft zusammen, regeln die finanziellen Rahmenbedingungen und schließen ein Abkommen mit dem Netzbetreiber.

Technische Änderungen an den Anlagen müssen nicht vorgenommen werden. Zwei Varianten von Energiegemeinschaften stehen zur Auswahl:

- **Lokale Energiegemeinschaft:** Strom wird zwischen Teilnehmern ausgetauscht, die maximal 300 Meter voneinander entfernt sind. Die Netznutzungsgebühren (Netztarif) entfallen.
- **Nationale Energiegemeinschaft:** Mitglieder können unabhängig vom Standort teilnehmen, allerdings fallen für den Verbrauch die üblichen Netztarife an.

Mehr Informationen unter klima-agence.lu/de/energiegemeinschaft oder wenden Sie sich an Ihren Klima-Agence-Berater, um Ihr Projekt zur Erzeugung erneuerbarer Energie erfolgreich umzusetzen.



Partage de l'électricité : une utilisation optimale de ma production d'électricité renouvelable

Les énergies renouvelables constituent une solution durable pour l'approvisionnement en électricité. Toutefois, une installation solaire individuelle n'est pas envisageable pour tous. Le partage d'électricité offre une alternative intéressante : les citoyens peuvent ainsi utiliser l'électricité produite collectivement et réduire ainsi leurs coûts.

Dans cette optique, il existe trois modèles de consommation de l'électricité produite :

1. **L'autoconsommation individuelle** consiste à utiliser directement l'électricité produite par une installation solaire. Le surplus est injecté dans le réseau, avec pour objectif principal de maximiser sa propre consommation
2. **Autoconsommation collective** : l'électricité produite par une installation solaire est partagée entre plusieurs consommateurs situés à proximité immédiate. Cela peut être intéressant, par exemple, pour les immeubles à appartements, car cela optimise l'utilisation de l'électricité solaire.

3. **Communautés énergétiques** : les communautés énergétiques vont au-delà de l'autoconsommation collective, elles permettent de partager l'électricité produite localement ou régionalement avec d'autres consommateurs.

Qu'est-ce qu'une communauté énergétique ?

Les communautés énergétiques sont des regroupements de personnes qui produisent, utilisent et se vendent mutuellement de l'électricité. Les producteurs qui investissent dans des installations photovoltaïques peuvent ainsi vendre leur surplus d'électricité à d'autres membres de la communauté ou s'associer à d'autres producteurs afin de mieux utiliser l'électricité solaire et d'augmenter la rentabilité de l'installation.

La création d'une communauté énergétique se fait en quelques étapes seulement : les membres s'associent pour former une société, règlent les conditions financières et concluent un accord avec le gestionnaire de réseau. Il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications techniques aux installations.

Il existe deux types de communautés énergétiques :

- **communauté énergétique locale** : l'électricité est échangée entre les participants qui sont distants de 300 mètres maximum les uns des autres. Il n'y a pas de frais d'utilisation du réseau (tarif réseau).
- **communauté énergétique nationale** : les membres peuvent participer indépendamment de leur emplacement, mais les frais usuels d'utilisation du réseau s'appliquent.

Retrouvez plus d'informations sur klima-agence.lu/communaute-energetique ou contactez votre conseiller Klima-Agence pour réussir votre projet de production d'électricité renouvelable.